



Bonjour les camarades, je voulais vous apporter le salut fraternel du syndicat des cheminots de Miramas.

Depuis plus de 20 ans, les politiques libérales sur le FRET public SNCF ont été désastreuses :

2003, ouverture à la concurrence des trafics internationaux avec son lot de suppression d'emplois, en 2006 ouvertures à la concurrence des trafics nationaux de marchandises qui entrainera la fermeture de 4 triages, en 2007 la décision est prise de fermer 262 gares au trafic de wagons isolés.

Adoptée le 27 juin 2018, la loi pour un nouveau pacte ferroviaire modifie en profondeur le système ferroviaire par, notamment, la transformation juridique de la SNCF en cinq sociétés anonymes (SA ou SAS).

Fret SNCF qui était une activité appartenant à l'établissement public industriel et commercial SNCF Mobilités devient une société anonyme par actions simplifiée (SAS) au 1er janvier 2020.

Ces politiques n'ont eu que pour seule conséquences de réduire de plus de la moitié le transport de marchandises par le rail et la destruction de milliers d'emplois.

Début d'année 2023, la Commission Européenne a adopté une décision ouvrant une enquête concernant FRET SNCF pour « concurrence déloyale ». Celle-ci met en cause les aides apportées par le groupe SNCF à son activité marchandise.

Sans même attendre le rendu de l'enquête, le gouvernement s'est littéralement couché devant la commission européenne en se soumettant au plan de « discontinuité ». Autrement dit, la liquidation de l'entreprise FRET SNCF, la suppression de près de 500 emplois, l'obligation de céder une part des marchés aux Entreprises Ferroviaires privées qui jusqu'à-là ont été incapables de massifier le transport de marchandises.

Également à la demande du gouvernement, la direction va vendre 40 % des actifs de FRET SNCF, essentiellement des terrains et des locomotives. C'est la vente des bijoux de famille de Fret SNCF et des biens publics aux plus offrants.

Vendre à qui ? pour qui ? pour quoi faire ?

Le travail de référencement des terrains à vendre a été confié, comme souvent, à un cabinet externe pour la modique somme de 300 000 euros ! À date, et malgré l'insistance de la CGT, nous ne savons toujours pas où ira le produit de ces ventes évalué à plus de 500 millions d'euros !

Au total donc, ce sont 112 locomotives que la direction entend céder (dont 62 issues de la discontinuité).

Sur les 23 flux offerts à la concurrence, à la fin du mois de juin, il ne restera pas grand-chose : 5 flux seront assurés en sous-traitance pour quelques mois encore et 2 se sont déjà reportés sur la route. Peu importe les aberrations sociales, environnementales ou économiques que cela crée, les injonctions ministérielles seront respectées à la lettre par la direction de FRET SNCF pour qui le mot d'ordre est : suppression !

Aucun traitement de faveur n'est prévu, y compris pour le plus gros chargeur ARCELOR qui a manifesté son attachement au FRET publique SNCF.

Saborder la principale entreprise publique de transport de FRET ferroviaire revient à ralentir les possibilités de décarbonées, l'exportation nationale et internationale, notamment dans l'industrie.

La réindustrialisation, soi-disant portée par le gouvernement, ne pourra pas se faire sans un transporteur ferroviaire public et national soucieux du développement, de l'aménagement du territoire plutôt que de la rentabilité.

Dans le même sens, la volonté du GPMM de favoriser le rail en complément de la route, ne trouvera pas d'issue positive dans ce contexte.

La CGT cheminots qui s'est battue contre la fermeture du triage de Miramas et qui a obtenu des financements pour la rénovation de celui-ci et notamment le tri par la gravité, outil industriel indispensable, reste conscient que cet outil ne vivra pas sans industrie, sans chargeur qui pourront compter sur une entreprise publique qui est la seule à avoir la capacité de développer le transport de marchandises par le rail et l'associer à son trafic.

L'entreprise publique FRET SNCF et les cheminots ne peuvent être la variable d'ajustement.

Notre fédération a faite des propositions concrètes en ce sens pour le maintien de l'entreprise historique et massifier le transport de marchandises par le rail. FRET SNCF doit être déclaré d'utilité publique et être en charge de ce mode de transport en France.

Le déplacement de personnes et des marchandises est un droit fondamental qui confère aux transports un caractère d'intérêt général, il faut une rupture avec les politiques menés ces dernières années qui tournent le dos au service public.

Pour notre syndicat, il n'y a pas de questions à se poser, les cheminotes et cheminots ne peuvent pas rester neutre dans la bataille qui s'engage pour l'emploi, pour la sauvegarde de l'industrie. Ce n'est pas seulement une question de solidarité mais aussi de conscience, celle que nos activités sont toutes interconnectés les unes aux autres.

Camarades, l'attaque est globale, à nous d'y répondre de manière globale !

Le syndicat CGT des cheminots de Miramas apporte tout son soutien aux camarades de UL d'Arles en lutte pour la sauvegarde de leurs locaux de la bourse du travail. 124 ans qu'elle y est, elle y restera !!